

MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, mardi seize décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 09/12/2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Michel – VILLARD Dominique

Absents : DUPONCHEL Magali a donné pouvoir à Michel VILLARD
BERARD Olivier a donné pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET
SAMSON Julien a donné pouvoir à Dominique VILLARD

M. Dominique VILLARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026.

Madame le Maire expose que le CGCT, et plus particulièrement son article L 1612-1, permet d'autoriser l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget 2026 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS POUVANT ETRE ENGAGES ET
MANDATES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Chapitre - Libellé	BP 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
<i>Cpte 2151 Opération 114</i>	350 096.41€	87 524.10 €
<i>Cpte 2116 Opération 115</i>	25 000 €	6 250 €
<i>Cpte 2138 Opération 116</i>	129 818.52 €	32 454.63 €
<i>Cpte 21538</i>	76 654.08 €	19 163.52 €
<i>Cpte 21621</i>	20 000 €	5 000 €
	8 200 €	2 050 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Extension du service technique : article 2138 opération 116 : 4 221 €
- Cimetière : article 2116 opération 115 : 3 724.63 €
- Rond-point : article 2151 opération 114 : 10 951.36 €
- Électricité pêcheurs : article 21538 : 3 576.96 €
- Électricité service technique : article 21538 : 933 €
- Rénovation cloches église : article : 21621 : 8 163.60 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le secrétaire de séance :

Pour copie conforme,
Le maire,
Christine BOUCLIER BEAUCHET

